

PAR COURRIEL

Le 21 septembre 2021

DEMANDEUR

N/Réf. : 202109-02

**Objet : Demande d'accès à l'information**

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Un des documents que nous détenons concernant votre demande fait l'objet d'une publication ou d'une diffusion au sens de l'article 13 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1). Vous le trouverez à l'adresse Web suivante :

[https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/202109-06\\_DO.pdf](https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/202109-06_DO.pdf)

La recherche a permis de repérer un autre document concernant votre demande. Vous le trouverez ci-joint.

... verso

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie de l'article précité.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès à l'information,

Démosthène Blasi

p. j. 3